

## COMMUNE DE CHAMPDRAY

### C.C.A.S

#### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2024.

Le Centre Communal d'Action Sociale de CHAMPDRAY n'est concerné que par la section de fonctionnement.

Les dépenses concernent les activités de fin d'année avec les repas/colis offerts aux habitants de plus de 65 ans et le spectacle de Saint Nicolas où les enfants de CHAMPDRAY de 0 à 11 ans sont invités individuellement mais ouvert à tous. Des livres sont achetés et distribués aux plus petits

a) Les dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	3 817 €	Subvention de la commune	4 548 €
Dépenses de personnel (URSSAF AT)	152 €		
<b>Total général</b>	<b>3 969 €</b>	<b>Total général</b>	<b>4 548 €</b>

b) Dépenses et recettes de fonctionnement :

